

**Amundi Funds**  
*Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois*  
*Siège social : 5, Allée Scheffer*  
*L-2520 Luxembourg*  
*R.C.S. de Luxembourg B-68.806*

Luxembourg, le 31 octobre 2017

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds vous informe ci-après des modifications qui seront prochainement apportées au Compartiment **Amundi Funds – Equity Greater China** (le « Compartiment »).

### **Modification de la politique d'investissement**

Le conseil a décidé de modifier la politique d'investissement à partir du 20 décembre 2017 afin de refléter plus fidèlement les investissements en actions chinoises par le système de Stock Connect.

Par conséquent, la politique d'investissement doit être lue comme suit :

#### **Objectif**

*Atteindre une croissance du capital à long terme. Plus précisément, le Compartiment vise à surperformer (après déduction des frais applicables) l'indice MSCI AC Golden Dragon sur une période donnée de 5 ans.*

#### **Investissements**

*Le Compartiment investit majoritairement dans des actions de sociétés situées en Chine, à Hong Kong et à Taïwan.*

*Le Compartiment investit, en particulier, au moins deux tiers de l'actif dans des actions de sociétés ayant leur siège à Hong Kong, en République Populaire de Chine ou à Taïwan, ou y exerçant une grande partie de leurs activités. Les investissements dans des actions chinoises peuvent être effectués soit par l'intermédiaire de marchés autorisés à Hong Kong, soit (à compter du 20 décembre 2017) par le système de Stock Connect. Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des actions A et B chinoises (combinées). Ces investissements ne sont pas soumis à des contraintes liées à la devise.*

*Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments liés aux actions, des obligations convertibles, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM/OPC.*

#### **Dérivés**

*Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et pour une gestion de portefeuille efficace.*

**Devise de référence** USD.

### **Modification de la période de mesure pour la commission de performance**

À compter du 20 décembre 2017, la période de mesure de la commission de performance passera d'une « période de 1 à 3 ans » à une « période de 1 an ». En conséquence, la période de mesure de la commission de performance durera 12 mois, indépendamment du fait que toute commission de performance ait été due ou non à la fin de la période précédente. La première période de 1 an commencera le 20 décembre 2017 et se terminera le 30 novembre 2018.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.  
Avenue du Port 86C, boîte 320  
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Conseil d'Administration**